



DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 DU 29 JUIN 2017

Monsieur le Président,

Nous voici réunis ce jour pour examiner une modification du règlement intérieur applicable à la Commission Administrative Paritaire Locale N°2.

Lors de la fusion DGI-DGCP la direction avait pris l'engagement, que les suppléants détiendraient les mêmes prérogatives que les titulaires lors des CAPL et CTL.

Les représentants FO-DGFIP13 vous font part de leur opposition à cette démarche qui remet unilatéralement en cause, en cours de mandat, les règles du dialogue social institutionnel, transfère vers les organisations syndicales une part de la charge financière liée au fonctionnement du dialogue social. En effet, les frais de déplacement des suppléants ne sont plus pris en charge par l'administration.

Les représentants FO-DGFIP13 dénoncent une décision qui ne manquera pas d'occasionner des dysfonctionnements dans le déroulement des travaux des différentes instances au détriment des droits et garanties des personnels.

Les représentants FO-DGFIP13 vous demandent, Monsieur le Président, de surseoir à la modification de ce règlement intérieur et donc de maintenir en l'état les règles de dialogue social établies.

Le bilan de ces années passées à défendre le droit à la reconnaissance de l'investissement des agents est simple. Nous retiendrons que la DGFIP a réussi à économiser sur le dos de ceux-ci, en refusant de distribuer l'intégralité des mois qu'elle avait soi-disant budgétés.

Le bilan restera négatif. Un système vicié dans lequel la reconnaissance des agents était variable selon la filière, la mobilité, la volonté de promotion, la mission exercée, voire le chef de service.

Comment allez-vous justifier que la **DGFIP**, qui se dit tellement attachée à la valorisation de ces agents et des cadres B en particulier, ait décidé dans sa grande générosité de leur imposer aucune reconnaissance, aucune réduction, rien, le néant...en contrepartie d'un PPCR où ils n'ont presque rien gagné.

Comment peut-on mépriser à ce point les femmes et les hommes, qui chaque jour, font un remarquable travail pour essayer de maintenir à flot un navire **DGFIP** qui prend l'eau de toute part.

Les représentants FO-DGFIP13 exige que le nouveau système soit un réel progrès pour les agents, et ne soit pas comme le PPCR, le reflet des idées du moins-disant.

Les représentants FO-DGFIP13 exige l'ouverture immédiate de réelles négociations sur la mise en place du nouveau système d'évaluation des agents.

Les représentants FO-DGFIP13

- revendique la garantie pour tous d'une véritable possibilité d'appel devant la CAP compétente.

- Exige la suppression de la procédure de recours hiérarchiques préalable et obligatoire au recours en CAPL.

- Exige un nouveau système de notation fondé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec rétablissement d'une note chiffrée mais sans contingentement.

Les représentants FO-DGFIP13 rappelle que l'appréciation de la valeur professionnelle d'un agent doit être reconnue de manière individuelle et non sur des critères de comparaison avec d'autres collègues.

En conclusion, l'histoire de notre administration, n'aura été que :

- suppressions d'emplois**
- contre-réformes permanentes**
- dégradation des conditions de travail.**

**Vos élus en CAPL N°2
Floence FOESSEL
Barbara GUEBOUB**

**Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône
FO - DRFiP 13 16 rue Borde
Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013**